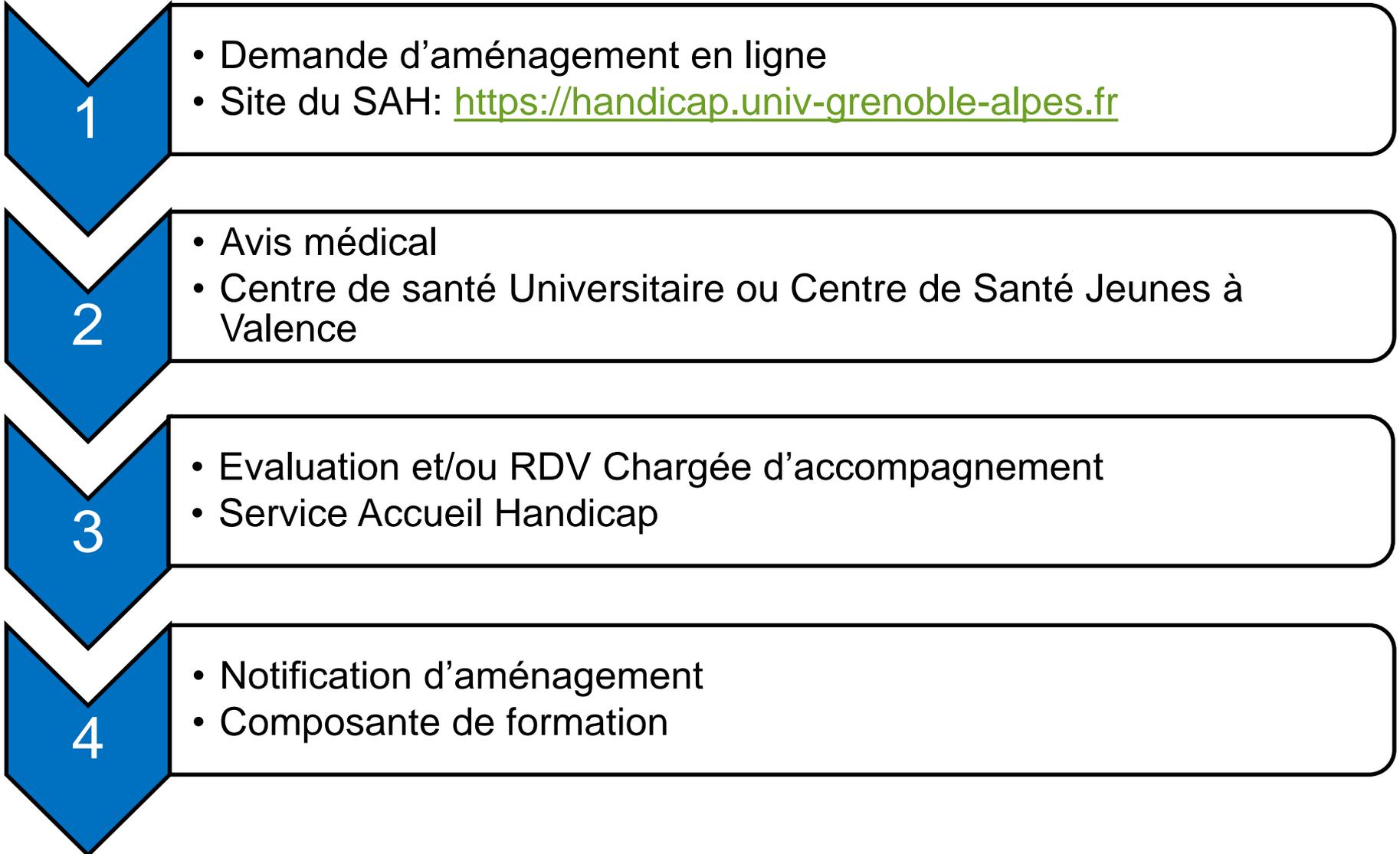




# **Service Accueil Handicap**

<https://handicap.univ-grenoble-alpes.fr>

# Dispositif Handicap: procédure 2019/20



# Dispositif Handicap: Demande d'aménagement

- L'étape 1 du dispositif est la **Demande d'aménagement**
- Rappel: L'étudiant handicapé est au cœur du dispositif. **C'est lui qui déclenche le processus d'accompagnement le concernant** en faisant état auprès de sa structure d'accueil de ses besoins et des difficultés qu'il rencontre à l'université en raison de son handicap
- Cette demande est dématérialisée, elle s'effectue sur un formulaire en ligne sur le site du SAH
- <https://handicap.univ-grenoble-alpes.fr>

## Dispositif Handicap: AVIS MEDICAL dématérialisé

- Si c'est un renouvellement avec un **Avis Médical PLURIANNUEL** et il n'a pas besoin de rdv médical, le **SAH** reporte son avis Médical sur la plateforme et lui édite pour transmission papier à sa scolarité
- soit c'est un renouvellement avec un **Avis Médical simple** ou une première demande d'aménagement, et l'étudiant est informé qu'il doit prendre un rdv auprès du Centre de Santé pour obtenir un avis médical depuis la plateforme et qu'il doit ensuite apporter au SAH

# Dispositif Handicap: Visa SAH

Le SAH traite les avis médicaux et met son **VISA SAH:**

- Dans l'outil, cela se matérialise par une date et provoque l'apparition du dossier dans la plateforme de la composante
- Sur l'avis médical, dans l'encadré prévu à cet effet, par un tampon :

Vu SAH le

# Dispositif Handicap: Traitement par la Composante de Formation

## AMENAGEMENTS DES EXAMENS

La composante traite les dossiers et donne sa décision sur **les aménagements d'examen** préconisés, elle peut :

- Accepter
- Adapter : dans ce cas il faut motiver
- Refuser : dans ce cas il faut motiver

# Dispositif Handicap: Traitement par la Composante de Formation

## AMENAGEMENTS DES EXAMENS

La composante édite la notification qui fait apparaître ses décisions pour signature puis envoi à l'étudiant,

# Dispositif Handicap: Traitement par la Composante de Formation

## AMENAGEMENTS DU CURSUS

La composante est informée des préconisations de CURSUS et doit renseigner le nom du responsable de parcours ou de l'enseignant qui sera l'interlocuteur privilégié de l'étudiant :

Les aménagements de cursus important vont être formalisé dans un **Plan d'accompagnement de l'Etudiant Handicapé**, où les personnes formant l'équipe plurielle doivent être nommées et les conditions de mise en œuvre explicites.